

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE PÉNALE – En application de l'article 88 du Code de procédure pénale.

En vertu de l'art. 354 CPP, le prévenu peut former opposition auprès de l'autorité qui a statué, par écrit et dans les 10 jours dès la notification ou la communication de la présente décision. L'opposition ne doit pas obligatoirement être motivée. **Si aucune opposition n'est valablement formée, l'ordonnance pénale est assimilée à un jugement entré en force.** La procédure en cas d'opposition est réglée par l'article 355 CPP.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
Préfecture de Lavaux-Oron				
LANGAUER Oliver, 22.02.1972	27.01.2023	1	100.-	0000129
TUL'SKIY Kirill, 29.10.1983	24.01.2023	1	60.-	0000103
VIOLA Magda, 15.04.1989	27.01.202	1	100.-	0004347
Préfecture de Morges				
OGUTU Rodney, 29.03.1998	30.11.2022	2	270.-	22/1926
ZURABASHVILI George, 23.03.1998	07.10.2022	10	1090.-	22/1601
KELLER Jean-Noël, né le 11.08.1986	16.11.2022	1	190.-	22/2130

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
GIBERT CARRASCO Jean-Pierre, 09.12.1972	25.10.2022	2	240.-	22/1756
Préfecture de Nyon				
BESTEL Franck, 15.03.1973	23.01.2023	3	240.-	0000122
CRAVEIRA DE OLIVEIRA Cristiano, 01.07.1988	25.01.2023	2	120.-	0000273
TOLOCHE Albert, 29.10.1955	23.01.2023	2	120.-	0000118
Préfecture de l'Ouest lausannois				
JOHN Kelly, 11.05.1996	27.01.2023	3	300.-	0002790
MORANSKI Kordian, 17.11.1998	26.01.2023	1	60.-	0000070

Justice de paix qui a ordonné	Succession	Date d'homologation des dispositions testamentaires	Délai de contestation	
Riviera-Pays-d'Enhaut	SIEGRIST Enriqueta Ana, fille de Leandro et Matilde Aurora Magdalena, veuve, originaire de Gsteig/BE et Montreux/VD, née le 14 février 1930, de son vivant domiciliée EMS Nova Vita, place de la Paix, 1820 Montreux, décédée le 3 janvier 2023.	26 janvier 2023	3 mars 2023	68362
Lausanne	THIBAUD Alexis Louis, fils de Louis François Thibaud et Marie née Rochat, veuf de Ginette Edwige née Lème, originaire de Concise/VD, né le 9 février 1925, de son vivant domicilié EMS Les Trémières, ch. de Pré-Fleuri 8, 1006 Lausanne, décédé le 8 octobre 2022.	31 octobre 2022	3 mars 2023	67648
Riviera-Pays-d'Enhaut	WÜRGLER Elfriede, fille de Karl et Else Elsa Kopp, veuve, originaire de Rohrbach/BE, née le 28 mars 1938, de son vivant domiciliée av. Eugène-Rambert 14bis, 1815 Clarens, décédée le 16 décembre 2022.	18 janvier 2023	3 mars 2023	67781

OUVERTURE DE SUCCESSION

En application des articles 555 du Code civil et 126 alinéa 3 du Code de droit privé judiciaire vaudois, il est rendu publique l'ouverture des successions indiquées ci-après. Toute personne qui se prétendrait héritier du défunt est invitée à s'annoncer au greffe de paix ci-dessous ayant ouvert la succession dans **le délai d'une année dès la première publication** en fournissant les preuves de sa qualité de successible (acte d'état civil ou pièce de portée analogue).

La présente publication, affichée au pilier public, est insérée trois fois dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud.

Justice de paix qui a ordonné	Succession	Lieu et date du décès	Délai d'intervention	
Jura-Nord vaudois	BECKER Manfred Reinhold, fils de Reinhold Ernst et Hedwig Julie Becker, célibataire, originaire de Vallorbe/VD, né le 19 août 1938, de son vivant domicilié ruelle des Grandes-Forges 8, 1337 Vallorbe.	Vallorbe/VD, le 23 novembre 2022	3 février 2024	68377
Lausanne	CATTANEO Danièle, fille de Louis César Cattaneo et Olga Angèle née Sottas, divorcée, originaire de Val-de-Charmey/FR, née le 7 décembre 1948, de son vivant domiciliée av. de Béthusy 30, 1005 Lausanne.	Lausanne/VD, le 25 juillet 2022	3 février 2024	68328
Lausanne	GANDER Marie Jane, fille de Georges André Gander et Marthe Suzanne Eugénie née Hunziker, célibataire, originaire de Saanen/BE, née le 4 novembre 1932, de son vivant domiciliée EMS La Rozavère, ch. de Rovéréaz 23, 1012 Lausanne.	Lausanne/VD, le 13 octobre 2022	9 décembre 2023	66091
Ouest lausannois	SI Xiaohong, fille de Shaoji Si et Hui Chen, divorcée, originaire de Niederdorf/BL, née le 10 août 1953, de son vivant domiciliée EMS Joli-Automne, ch. des Crêts 28, 1024 Ecublens/VD.	Ecublens/VD, le 20 juin 2022	3 février 2024	68421
Lavaux-Oron	STOITCHKOV Dimitrina, fille de Petre Kojouharov et de Milka, veuve, originaire de Lausanne/VD, née le 13 avril 1925, de son vivant domiciliée EMS Château de la Rive, ch. de Curtinaux 14, 1095 Lutry.	Lutry/VD, le 14 avril 2022	9 décembre 2023	65775

JUGEMENTS PÉNAUX

JUGEMENTS RENDUS PAR DÉFAUT

Les jugements ci-après, rendus par défaut, sont communiqués aux intéressés, conformément à l'article 88 du Code de procédure pénale.

NOUVEAU JUGEMENT. - Toute personne condamnée par défaut qui désire être jugée en sa présence doit adresser une demande par écrit au président du tribunal, dans les **10 jours** dès la réception de la présente communication. La demande doit être motivée, datée, signée par le condamné ou son représentant (légal ou muni de procuration) et accompagnée, s'il y a lieu, de pièces justificatives (art. 368 CPP).

Si la personne condamnée ne se présente pas à la nouvelle audience, le tribunal confirmera son premier jugement et la condamnera à tous les frais de la reprise de la cause (art. 369 al. 4 CPP).

APPEL. - La personne condamnée peut également faire appel – parallèlement à sa demande de nouveau jugement ou au lieu de celle-ci – à la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal par une déclaration écrite, non motivée, déposée au greffe du tribunal d'arrondissement dans les **10 jours** dès la réception de la présente communication (art. 368 al. 1 et 371 al. 1 CPP).

Un tel appel n'est recevable que si la demande de nouveau jugement est rejetée (art. 371 al. 2 CPP).

Tribunal	Condamné	Date du jugement Infractions	Condamnation Décision	
Tribunal de police de La Côte	FERRARESI Brunella, fille de Ferraresi Carlo et de Corsini Giovanna, née le 16 juin 1964 à Dire Dawa/Ethiopie, ressortissante d'Italie, divorcée de Petrazzoli Alberto, artisan glacier, sans domicile connu, statut de séjour: annuel B.	13 janvier 2023. Vol, vol commis au préjudice des proches ou des familiers, accès indu à un système informatique, dommages à la propriété, utilisation frauduleuse d'un ordinateur, gestion déloyale, contrainte et violation de domicile.	Peine privative de liberté de 310 jours, suspend l'exécution de la peine privative de liberté et impartit un délai d'épreuve de 2 ans; amende de Fr. 2000.– convertible en 20 jours de peine privative de liberté de substitution en cas de non-paiement fautif; Fr. 7000.– à verser à Patrick Berthet avec intérêt à 5% l'an dès le 15 avril 2019, à titre de réparation du tort moral.	68413
Tribunal correctionnel de La Côte	HARANG-TIERCIN Anyssa, fille de Tiercin Frédéric et de Devaud Nathalie, née le 14 février 1992 à Suresnes/France, ressortissante de France, célibataire, barmaid, domiciliée bd Clémenceau 146 bis, FR-59700 Marcq-en-Baroeul/France, statut de séjour: touriste/visiteur.	8 décembre 2022. Lésions corporelles simples qualifiées, agression, violation de domicile, dénonciation calomnieuse, séjour illégal et exercice d'une activité lucrative sans autorisation	Peine privative de liberté de 30 mois, sous déduction de 218 jours de détention préventive et de 127 jours d'exécution anticipée de peine, expulsion du territoire suisse pour une durée de 10 ans, frais de procédure par Fr. 37'636.65 à charge.	68412

